

DECISION COMMUNAUTAIRE N° 144/2022

OBJET : : Contentieux – CONSORTS VOLLEBERGT c/ CARF – Contentieux indemnitaire – Décision d’ester en justice – Désignation de l’avocat

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n° 04/2022 du Conseil Communautaire en date du 22 Février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative ;

Vu la requête des consorts VOLLEBERGT devant le Tribunal Administratif de Nice suite aux événements pluvieux significatifs survenus les 25 décembre 2013 et 05 janvier 2014, ayant entraîné des dommages sur la propriété située au 47 domaine de la Source au lieu-dit Coperretta Maulandi, sur la commune de Sospel,

Considérant qu’il importe de défendre les intérêts de la CARF dans ce dossier et toutes les procédures contentieuses des consorts VOLLEBERGT contre la CARF,

Considérant qu’il importe également de confier cette défense à un avocat,

DECIDONS

Article 1^{er} : Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française décide d’ester en justice afin de défendre les intérêts de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française à l’encontre des époux VOLLEBERGT devant le Tribunal Administratif de Nice et toutes autres à venir dans ce dossier devant les Tribunaux compétents.

Article 2 : Maître Luc PLÉNOT, Avocat au Barreau de Nice, 8 rue de Russie 06000 NICE, est désigné pour défendre les intérêts de la Communauté de la Riviera Française dans toutes procédures contentieuses relatives à cette affaire.

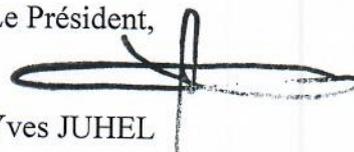
Article 3 : Les dépenses en résultant correspondant aux honoraires seront imputées au budget principal compte 020 6227, au titre de l’exercice 2022.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente décision.

MENTON, le

26 SEP. 2022

Le Président,



Yves JUHEL

26 SEP. 2022



Date d'affichage :